

RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE COMPTABLE 2015		
RUBRIQUES devant figurer au rapport d'activité		STIP
I/ACTIVITES ET RESULTATS		
1) Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société	5	X
Une brève description de l'activité de la société au cours du dernier exercice	6	X
La situation et les performances de la société au cours du dernier exercice	7	X
Description des principaux risques auxquels la société est confrontée	X	X
Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées	X	X
Description des objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence		X
Les résultats de l'activité et son évolution	9	X
2) L'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années	13	X
3) Indicateurs spécifiques par secteur	X	X
4) Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi	12	X
5) Évolution prévisible et perspectives d'avenir (indication des données chiffrées sur 3 ans)	X	X
6) Activité en matière de recherches et développement	X	X
7) Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers	X	X
II/ PARTICIPATIONS		
1) L'activité des sociétés dont elle assure le contrôle	15	X
2) Les prises de participation ou les aliénations	15	X
III/ ACTIONNARIAT		
1) Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote	16	X
2) Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale	16	X
3) Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération	17	X
IV/ ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
1) Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du conseil de surveillance	17	X
2) Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction	18	X
3) Rôle de chaque organe d'administration et de direction	18	X
4) Comités spéciaux et rôle de chaque comité	19	X
V/ LE TITRE EN BOURSE		
1) L'évolution des cours de bourse et de transactions depuis la dernière assemblée générale	X	X
2) Déroulement des opérations de rachat et les effets que cette opération a engendrés	X	X
VI/ AFFECTATION DES RESULTATS		
1) Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats	20	X
2) Le tableau d'évolution des capitaux ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices	21	X
VII/ CONTRÔLE DES COMPTES		
Le cas échéant, rapport du comité d'audit concernant, notamment, la proposition de nomination du commissaire aux comptes	X	X
VIII/ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
L'intéressement du personnel, la formation et toute autre forme de développement du capital humain	22	X
IX/ ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE		
Définition et objectifs de la société en matière de contrôle interne et de gestion des risques financiers (avec une description des activités et procédures de contrôle mises en place)	23	X
POURCENTAGE DE CONFORMITE		82%

RAPPORT ANNUEL 2015

AGO & AGE du 23/06/2016

PARTIE I

I- Présentation de la Société

Dénomination sociale :

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « S.T.I.P »

Forme juridique :

Société Anonyme

Objet social : selon l'article 3 des statuts

La société a pour objet la fabrication et la commercialisation de pneumatiques et tout autre article en caoutchouc manufacturé.

De manière générale, l'objet social englobe toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, fusion, consortium, de filiale, de sous-traitance, de prise de gérance, de fond de commerce ou d'industrie ou autrement.

Capital social :

Le capital de la société est actuellement de douze millions six cent vingt trois mille quatre cent soixante neuf dinars « 12 623 469 DT » divisé en quatre millions deux cent sept mille huit cent vingt quatre « 4 207 823 » actions nominatives de trois dinars chacune.

Siège social :

Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP n° 77 – Tunis – El khadhra 1003

E-mail : amine.dg@stip.com.tn

Usine 1 :

Route de Kairouan Km 13 M'saken

Usine 2 :

7050 Menzel Bourguiba BP 55

Date de création :

La société a été créée le 21 juillet 1980, à l'initiative de la Banque de Développement Économique de Tunisie en association avec la firme Italienne PIRELLI, acteur mondial majeur de l'industrie de pneumatiques.

Effectif :

L'effectif du personnel permanent au 31.12.2015 est de 986 employés dont 102 cadres.

Système qualité et environnemental :

- Certification ISO :
 - ISO – 9001 / 2008
 - ISO – 14001 / 2004
 Par l'organisme TUV-CERT pour son système intégré de Management Qualité Environnement (SMQE)
- Homologation produit STIP 1 (usine de M'saken):
STIP 1 fabrique des pneus conformes aux normes et standards internationaux :
D.O.T / E.T.R.T.O / E.C.E-30 (ISO-10121) / E.C.E-54 (ISO-10454)

Conseil d'administration :

Président

M. Riadh BERRJEB

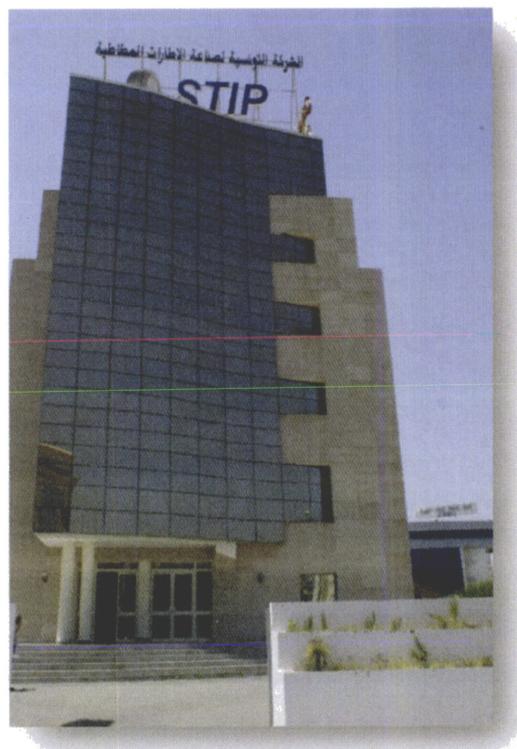
Administrateurs

PIRELLI TYRE SPA M. Taieb JNIFEN
 Banque Islamique de Développement M. Abderrahmen MEZOUARI EL GLAOUI
 STUSID BANK..... Mr. Mohamed Salah HANNACHI
 BTK Mme. Rim LAKHOUA
 STB Mme. Sawssen DAMAK
 OCT M. Imed CHAAR
 STIA M. Afif KHEFACHA
 Représentant des petits porteurs M. Hédi BEN BRAHEM

Commissaires aux comptes:

AMC Ernest & Young

Financial Auditing & Consulting



II- Activité et résultats

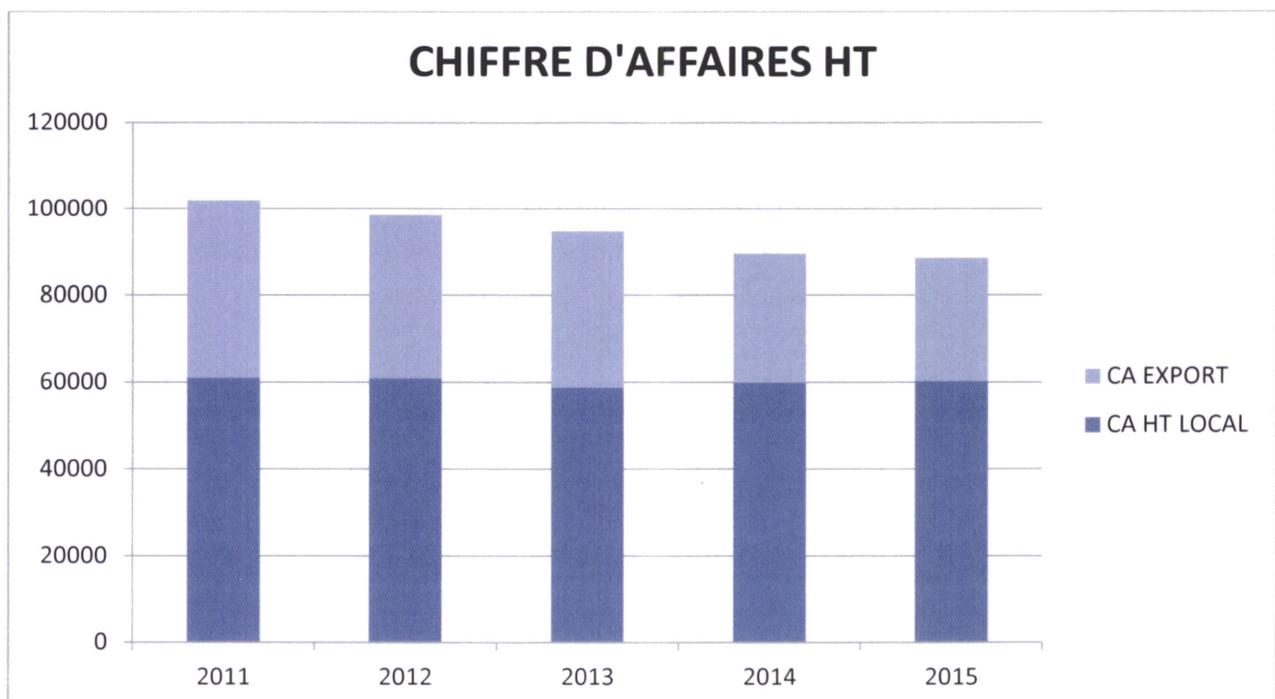
II.A. Chiffre d'affaires

II.A.1. Chiffre d'affaire total:

Le chiffre d'affaires hors taxes en pneus réalisé en 2015 a atteint 88.7 MD, soit une régression de l'ordre de 1,07 % comparaison faite aux réalisations de l'année 2014. Cette diminution est la résultante de la baisse des ventes à l'export qui ont régressé de 4,57 % comparaison faite aux réalisations de l'année 2014.

Le chiffre d'affaires de la « STIP » a évolué depuis 2011 comme suit (en milliers de dinars) :

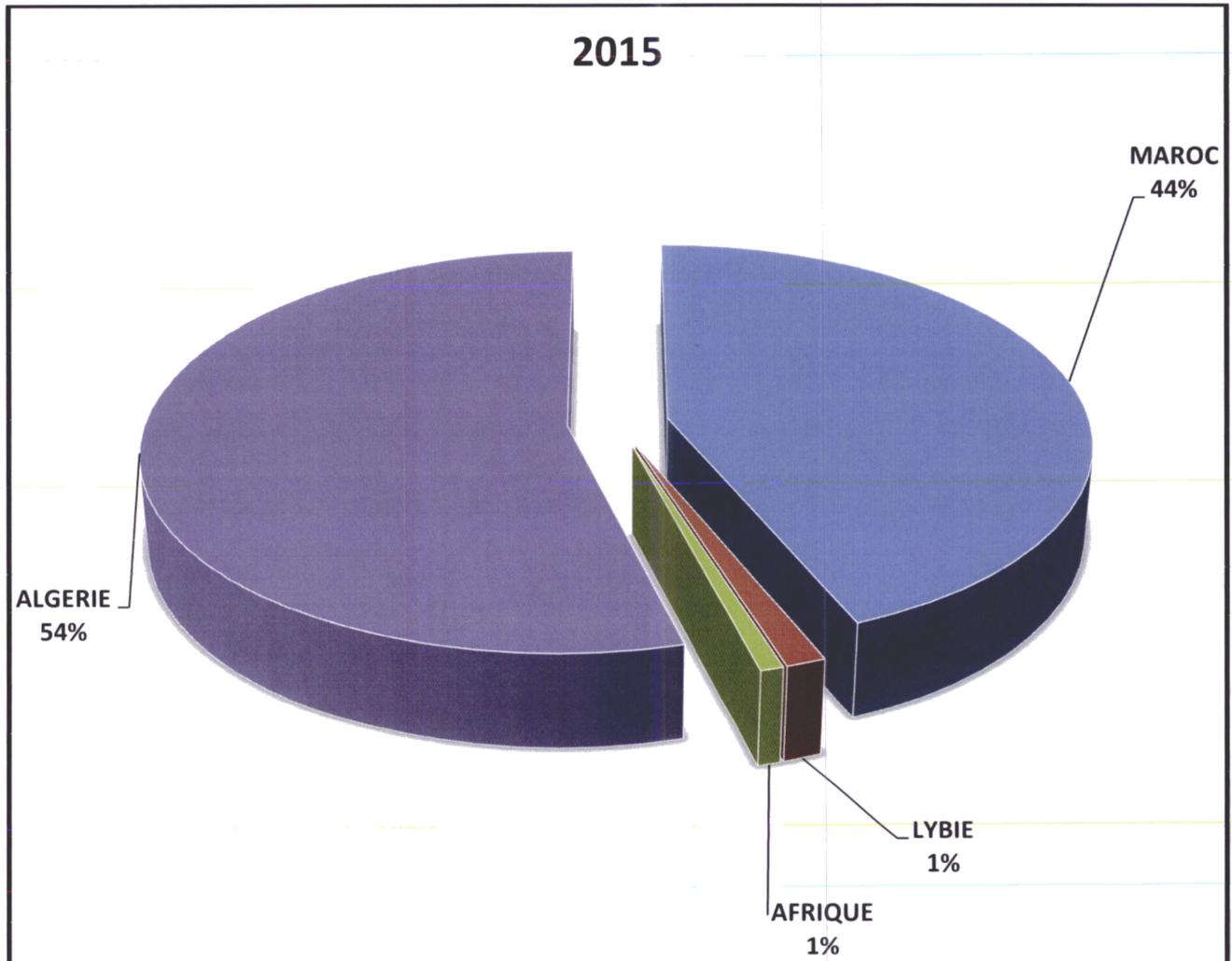
	2011	2012	2013	2014	2015
CA Total HT	101 947	98 538	94 810	89 740	88 744
CA Local HT	60 954	60 887	58 740	59 835	60 207
CA Export	40 993	37 651	36 069	29 905	28 537
Pourcentage local en tonnes	49%	53%	54%	62%	64%



II.A 2. Chiffre d'affaire export par pays

UNITE = 1 000 Dinars

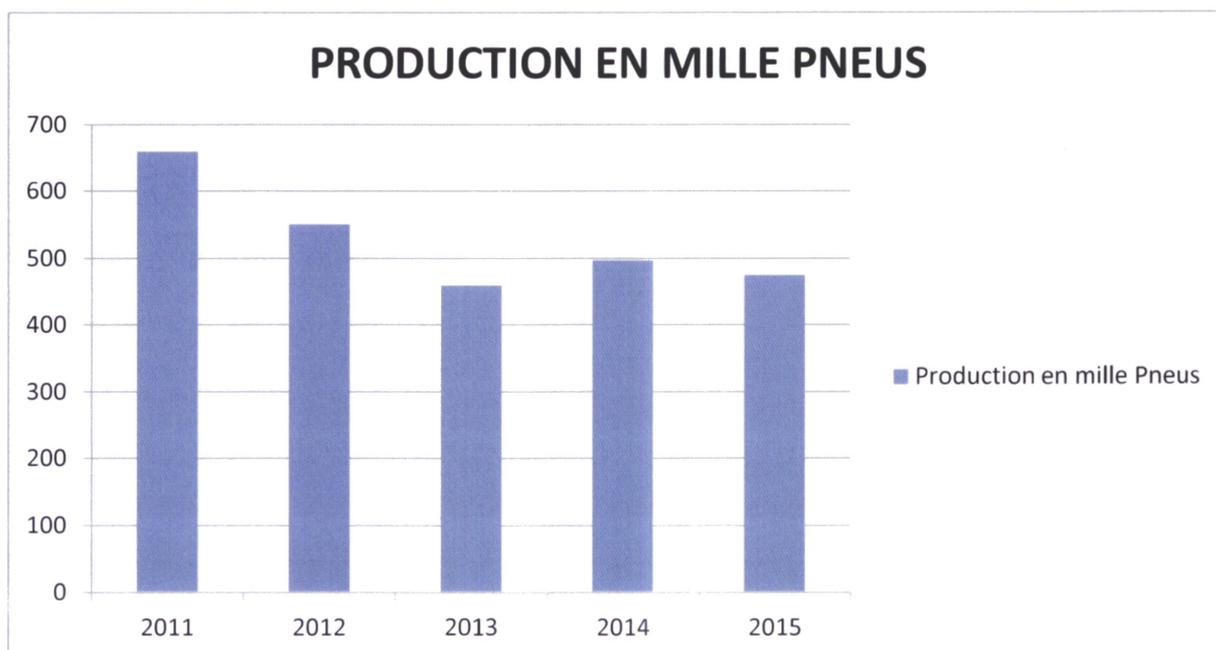
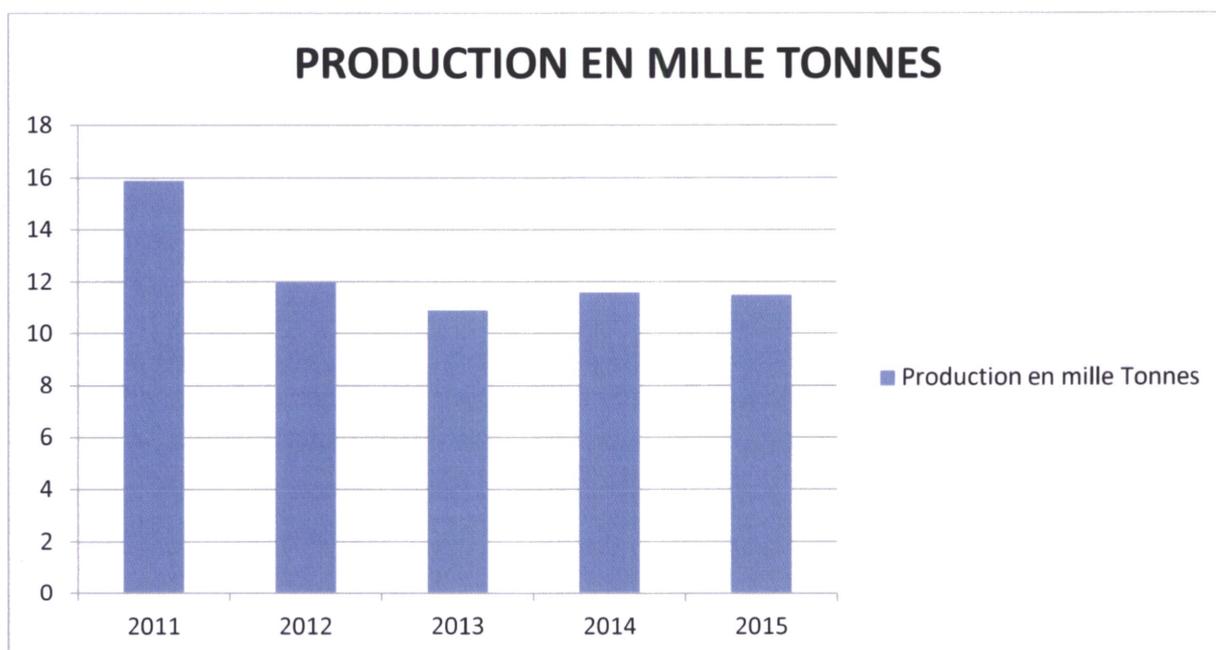
pays	2014	%	pays	2015	%
MAROC	10 894	36	MAROC	12 491	44
LYBIE	172	1	LYBIE	380	1
ALGERIE	18 838	63	ALGERIE	15 444	54
FRANCE	0	0	FRANCE	0	0
AFRIQUE	0	0	AFRIQUE	222	1
MOYEN ORIENT	0	0	MOYEN ORIENT	0	0
AUTRES	0	0	AUTRES	0	0
TOTAL	29 905	100	TOTAL	28 537	100



II.B. Production

La production de pneumatiques des deux usines durant l'année 2015 a atteint 11 518 tonnes, soit une régression de 0.57 % par comparaison aux réalisations de l'année 2014. L'évolution de la production depuis 2011 (en unités de pneus et en tonnes) est présentée dans le tableau suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015
Mille tonnes	15.9	12.0	10.9	11.6	11.5
Mille pneus	659	550	459	497	475



Toutefois, il ya lieu de préciser que le niveau réel de la production est inférieur à la capacité nominale de production évaluée à 20.3 Mille tonnes par an pour les deux usines de M'saken et Menzel Bourguiba.

Ainsi, le taux d'occupation se présente comme suit :

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Production en Mille Tonnes	15.9	12.0	10.9	11.6	11.5
Capacité en Mille Tonnes	24.3	20.3	20.3	20.3	20.3
Taux d'occupation	65 %	59 %	54 %	57 %	57 %

II.C. Approvisionnements et achats consommés

II.C.1- Matières premières

Le coût d'achat des matières premières est essentiellement tributaire de la volatilité du cours mondial et de la variation de la parité USD/TND et EURO/TND.

Le coût moyen des matières premières consommées par tonne de pneus produits s'élève au 31/12/2015 à 3 572,706 Dinars contre 3 803,883 Dinars au 31/12/2014, soit une régression de 6 %.

II.C.2- Energie

La valeur de la consommation d'énergie (électricité) est passée de 4 750 786 Dinars au 31/12/2014 à 4 723 610 Dinars au 31/12/2015.

II.D. Investissements corporels et incorporels

Le montant des investissements s'élève au 31/12/2015 à 2 000 337 Dinars contre 693 917 Dinars au 31/12/2014.

Le tableau suivant retrace le solde initial des immobilisations corporelles et incorporelles, les mouvements de l'exercice 2015 (acquisitions, cessions et autres sorties), et le solde final en termes de valeurs brutes ainsi que les amortissements cumulés au 31/12/2015 par nature d'immobilisation:

UNITE = 1 000 Dinars

Immobilisations	Valeur au 31/12/2014	Acquisition 2015	Transfert	Cession et autres 2015	Valeur au 31/12/2015	Amortissements cumulés au 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles							
Know How	7 004	0	0	0	7 004	-7 004	0
Logiciels	664	41	0	0	705	-667	38
Fonds de commerce	763	0	0	0	763	-724	39
En cours	0	0	0	0	0	0	0
Sous total 1	8 431	41	0	0	8 472	-8 395	77
Immobilisations corporelles							
Terrain	1 368	0	0	0	1 368	0	1 368
Constructions	25 762	0	0	0	25 762	-18 671	7 091
AAI constructions	3 342	0	0	0	3 342	-3 191	151
Matériel et outillage industriels	139 923	338	302	-260	140 303	-137 003	3 300
Matériel de transport	1 617	231	0	-117	1 731	-1 388	343
Matériel informatique	1 193	86	0	0	1 279	-1 135	144
AAI	1 267	408	60	-14	1 721	-1 021	700
Equipement de bureau	454	14	0	-5	463	-425	38
En cours	686	883	-362	0	1 207	0	1 207
Sous total 2	175 612	1 960	0	-396	177 176	-162 834	14 342
Total 1+2	184 043	2 001	0	-396	185 648	-171 229	14 419

II.E. Résultat de l'exercice

L'exercice 2015 se trouve être clôturé avec un résultat net négatif de 2,97 Millions de Dinars contre un résultat net négatif de 1,4 Millions de Dinars au terme de l'exercice clos au 31/12/2014 enregistrant ainsi une variation de 1,5 Millions de Dinars.

L'exercice 2015 a été marqué essentiellement par :

- La chute de la demande sur le marché local suite au ralentissement de l'activité économique du pays et au développement du marché parallèle ce qui a ramené la STIP à accorder des ristournes supplémentaires au cours de 2015. Ceci a permis à la société de réaliser un chiffre d'affaire local HT de 60,2 Millions de Dinars au cours de 2015 contre 59,8 Millions de Dinars au cours de 2014, soit une légère amélioration de 0,62 %.
- La chute des ventes à l'exportation de 29,9 Millions de Dinars en 2014 à 28,5 Millions de Dinars en 2015 et ce, suite aux incidents sur les frontières tuniso-libyenne et tuniso-algérienne.
- La régression de la production qui a atteint au 31/12/2015 la valeur de 11 517 tonnes contre 11 584 tonnes au 31/12/2014, soit une régression de 0,57 %.

- Le taux d'occupation (capacité de production) des deux usines de M'saken et Menzel Bourguiba est 57 % en 2015 et 2014.
- La diminution du coût moyen des matières premières consommées par tonne de pneus produits qui s'élève au 31/12/2015 à 3 572,706 Dinars contre 3 803,883 Dinars au 31/12/2014, soit une régression de 6 %.
- La signature de conventions de consolidation avec la BFT (outre les actes de consolidation déjà signés, au cours des exercices antérieurs, avec la BNA, la BIAT, BTK, l'UIB, l'AMEN BANK, l'UBCI et ATTIJARI BANK). La STIP a obtenu en 2016 un accord de principe de la STB pour la restructuration de ses engagements.

La variation du résultat de l'exercice 2015 par rapport à celui de 2014 s'explique essentiellement par :

- Le chiffre d'affaires hors taxes en pneus réalisé en 2015 a atteint 88,7 MD, soit une régression de l'ordre 0,995 Millions de Dinars comparaison faite aux réalisations de l'année 2014. Cette diminution est la résultante de la baisse des ventes à l'export qui ont régressé de 4,57 % comparaison faite aux réalisations de l'année 2014.
- Les autres produits d'exploitation ont passés de 0,299 MD au 31/12/2014 à 1,009 MD au 31/12/2015 soit une variation de 0,779 MD qui résulte de la participation aux bénéfices des assurances.
- Une production stockée de 4 Millions de Dinars au 31/12/2015 contre 5,7 Millions de Dinars au 31/12/2014.
- La diminution des achats d'approvisionnement consommés de 2,571 Millions de Dinars expliquée par la baisse du coût moyen des matières premières consommées par tonne de pneus produits.
- L'augmentation des autres charges d'exploitations de 0,904 Millions de Dinars expliqué principalement par la progression des frais de marketing de 0,205 Millions de Dinars, des droits d'enregistrements de 0,191 Millions de Dinars, des Primes d'assurances de 0,147 Millions de Dinars et les transports sur ventes de 0,155 Millions de Dinars.

- L'augmentation des charges du personnel qui se sont élevées à 26,7 MD au 31/12/2015 contre 23,7 au 31/12/2014 (soit une augmentation de 3 MD) suite essentiellement à La variation du salaire brut en 2015 par rapport à 2014 est de l'ordre de 12.1% qui s'explique essentiellement par :
 - La variation des augmentations salariales au cours de l'année 2015 et ce dans le cadre des accords entre gouvernement et centrale syndicale.
 - La variation des salaires de bases due notamment aux avancements normaux, exceptionnels et promotions.
 - La variation à la hausse des effectifs.
- La diminution des dotations aux amortissements de 0,531 Millions de Dinars expliquée essentiellement par la fin de la période d'amortissement du know how et des équipements all steel.
- L'augmentation des dotations aux provisions (nettes) de 0,5 Millions de Dinars expliquée par la baisse des dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation des créances de 0,236 Millions de Dinars et des dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation des stocks de 0,154 Millions de Dinars et par l'augmentation des dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation des titres de participation de 0,554 Millions de Dinars et des dotations (nettes) pour risques et charges de 0,392 Millions de Dinars.
- La progression des charges financières nettes de 1,3 MD (soit 12,37 %) passant de 10,8 MD au 31/12/2014 à 12,1 MD au 31/12/2015. Cette progression est due essentiellement que l'exercice 2014 a été impacté par la signature de l'acte de consolidation et de restructuration de la dette envers la BIAT qui a permis de faire bénéficier l'exercice 2014 de l'abandon immédiat, par la BIAT, des intérêts de retard qui s'élèvent à la date de mise en place à 2,3 MD.
- Les autres gains ordinaires représente un abandon de 3 Millions de Dinars accordé par la BTK et ce suite au règlement de la totalité des crédits de consolidation.

Le tableau suivant illustre, en détail, les variations des différentes rubriques de l'état de résultat :

Libellée	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires	88 744 267,107	89 739 515,417	-995 248,310
Chiffre d'affaires local	60 207 491,386	59 834 999,497	372 491,889
Chiffre d'affaires export	28 536 775,721	29 904 515,920	-1 367 740,199
Autres produits d'exploitation	1 008 659,548	229 199,606	779 459,942
Produits d'exploitation	89 752 926,655	89 968 715,023	-215 788,368
Variation des stocks de produits finis et des encours	4 049 626,861	5 714 376,135	-1 664 749,274
Achat consommés	(53 239 750,810)	(55 811 625,977)	2 571 875,167
Marge sur coût matière	40 562 802,706	39 871 465,181	691 337,525
Marge sur coût matière en % du CA	45,71%	44,4%	
Autres charges d'exploitation	(5 234 182,004)	(4 330 053,863)	-904 128,141
Charges de personnel	(26 691 140,972)	(23 670 184,565)	-3 020 956,407
Dotations aux amortissements	(1 746 586,628)	(2 278 014,948)	531 428,320
Résultat d'exploitation hors provisions	6 890 893,102	9 593 211,805	-2 702 318,703
Dotations aux provisions	(1 383 030,479)	(1 131 075,743)	-251 954,736
Reprises sur provisions	769 852,583	1 019 467,542	-249 614,959
Résultat d'exploitation	6 277 715,206	9 481 603,604	-3 203 888,398
Charges financières nettes	(12 096 639,266)	(10 765 481,753)	-1 331 157,513
Produits des placements	0,000	0,000	0,000
Autres gains et pertes ordinaires	2 997 860,882	0,210	2 997 860,672
Résultat avant impôt	(2 821 063,178)	(1 283 877,939)	-1 537 185,239
Impôt sur les sociétés	(149 865,987)	(145 636,155)	-4 229,832
Résultat net de l'exercice	(2 970 929,165)	(1 429 514,094)	-1 541 415,071
Effet des modifications comptables	0,000	0,000	0,000
Résultat après modification comptable	(2 970 929,165)	(1 429 514,094)	-1 541 415,071

II.F. Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport a été établi.

II.G. Evolution de la société et ses performances au cours des 5 dernières années

II.G.1- Etat de résultat

UNITE = 1 000 Dinars

Rubriques	2011	2012 (*)	2013	2014	2015
Revenus	101 947	98 538	94 810	89 740	88 744
Autres produits d'exploitation	250	254	261	229	1 009
Total des produits d'exploitation	102 197	98 792	95 071	89 969	89 753
Variation des stocks de produits finis et des encours	-7 341	6 587	4 333	-5 714	-4 050
Achat d'approvisionnements consommés	83 317	66 351	56 649	55 812	53 240
Charges de personnel	20 635	22 016	22 982	23 670	26 691
Dotation aux amortissements et aux provisions	6 044	8 292	10 629	2 390	2 360
Autres charges d'exploitation	3 999	3 778	4 308	4 330	5 234
Total des charges d'exploitation	106 654	107 024	98 901	80 487	83 475
Résultat d'exploitation	-4 457	-8 232	-3 830	+9 482	+6 278
Charges financières	-10 094	-11 780	-12 949	-10 766	-12 097
Produits des placements	0	333	0	0	0
Autres gains ordinaires	104	375	153	0	3 005 675
Autres pertes ordinaires	-48	-27	0	0	-7 814
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-14 495	-19 403	-16 771	-1 284	-2 821
Impôt sur les bénéfices	-66	-74	-145	-146	-150
Résultat net de l'exercice	-14 561	-19 403	-16 771	-1 430	-2 971
Effet des modifications comptables	0	-2 420	-2 512	0	0
Résultat après modification comptable	-14 561	-21 823	-19 282	-1 430	-2 971

(*) Données retraitées à des fins comparatives

II.G.2- Indicateurs d'activité :

Indicateurs :	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires en 1 000 Dinars	102 197	98 792	95 071	89 969	89 753
Production en Mille Tonnes	15.8	12.0	10.9	11.6	11.5
Investissements en 1 000 Dinars	1 193	1 496	864	694	2 000
Endettement en 1 000 Dinars	180 000	178 000	174 000	175 000	172 512

II.H. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Volet organisationnel

Il y a lieu de noter, à ce titre, que trois missions confiées à des cabinets externes sont actuellement en cours :

- Mission de diagnostic, mise à jour et harmonisation des manuels de procédures de gestion,
- Mission de diagnostic du système d'information et d'élaboration d'un plan directeur informatique visant, in fine, la mise en place d'un nouveau système d'information de la STIP,
- Mission d'études en vue d'assister et d'accompagner la STIP dans le choix d'une solution ERP (en 2016).

Volet commercial

De nos jours et face à l'ampleur du marché parallèle et de la concurrence, et afin d'augmenter le chiffre d'affaires de la STIP, d'assurer les ventes, de reprendre sa part de marché et d'augmenter son portefeuille clients, des négociations pour une coopération commerciale avec le partenaire stratégique PIRELLI ont été entamées et une stratégie commerciale, fondée sur les études de marchés, a été tracée pour le moyen et long terme. Sur le marché local, la stratégie commerciale est basée :

- dans une première étape, sur le renforcement du partenariat entre la STIP, les grossistes et les revendeurs visant essentiellement à combattre ensemble le marché parallèle, à attaquer de nouvelles dimensions et à organiser, chaque semestre, une « journée revendeurs »,
- dans une seconde étape, sur la reprise de la part de marché de la STIP qui est de nature à permettre l'augmentation de la production et, par conséquent, la maîtrise des coûts,
- dans une troisième étape, sur la spécialisation dans les dimensions générant plus de marge bénéficiaire et sur le renforcement de la position de la filiale SOMACOP.

Sur le marché export, la stratégie commerciale est basée, d'abord, sur la négociation de contrats « off-take » pour l'usine de Menzel Bourguiba, ensuite, sur la sélection de la clientèle, et enfin, sur la création de propres filiales en Algérie à l'instar de la SMTP Amine au Maroc.

Volet financier

La démarche adoptée par la STIP, depuis quelques années, permet de renforcer la confiance des banques en une issue finale permettant de maintenir en vie une entreprise viable.

Cette confiance, doublée d'un intérêt à sauver une partie de l'ancienne créance, est de nature à permettre d'assurer l'octroi par les banques des crédits d'exploitation à temps et au volume nécessaire assurant une exploitation optimale.

De 2012 à 2015, la STIP a signé avec 7 banques privées et une banque publique, à savoir AMEN BANK, ATTIJARI BANK, UBCI, BTK, BIAT, UIB, BFT et la BNA, des arrangements portant sur l'assainissement de leurs créances et elle a obtenu en 2016 un accord de principe de la STB pour la restructuration de ses engagements.

Par ailleurs, une mission a été confiée à une Banque d'affaires en janvier 2016 pour l'assistance à l'élaboration des scénarii et à la mise en place d'un plan de restructuration et l'établissement d'un business plan.

II.I. Changement des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

Aucun changement de méthodes n'a été effectué en 2015.

III- Participations

La STIP a deux sociétés filiales :

- La SOMACOP (ayant, elle-même, une filiale la « SOMACOP + »)
- La SMT Pneus Amine Maroc (Société à réseau implantée au Maroc)

III.A. LA SOCIETE MAGHREBINE DE COMMERCIALISATION DE PNEUMATIQUES « SOMACOP »

La SOMACOP a été créée en Mars 1983, elle a pour objet la commercialisation de tout article en caoutchouc pneumatique et Industriel. Il s'agit du distributeur grossiste de la « STIP » en Tunisie.

Son capital s'élève actuellement à 595 000 Dinars détenu à hauteur de 99,98 % (594 920 Dinars) par la « STIP ». Ce capital est divisé en 59 500 actions de 10 Dinars chacune.

Le chiffre d'affaires réalisé durant l'exercice 2015 s'élève à 16,6 millions de dinars.

La « SOMACOP » a créé en 1998 une filiale (SARL) d'un capital de 300.000 dinars détenu à hauteur de 99,9 % par la « SOMACOP ». Cette société a pour objet la commercialisation au détail de tout article de pneumatique en caoutchouc industriel (produits locaux et importés).

III.B. LA SOCIETE MAROCO TUNISIENNE PNEU AMINE « SMTP AMINE »

La société Maroc Tunisienne pneu amine « SMTP AMINE » est une société commerciale de droit marocain (à réseau de distribution) établie au Maroc, la STIP détient 65% de son capital et 35% appartenant à un partenaire marocain la société MAAP.

Le capital actuel de la SMT Pneus Amine s'élève à hauteur de 55.943.000 DHS (soit l'équivalent de 11 188 000 Dinars).

Le chiffre d'affaires réalisé durant 2015 par la SMT Pneus Amine est de 116 Millions de Dirhams (soit l'équivalent de 23 millions de dinars).

III.C. LES PRISES DE PARTICIPATION ET ALIENATIONS

Les prises de participations et aliénations de titres de participation enregistrées en 2015 se détaillent dans le tableau suivant :

	Solde au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Solde au 31/12/2015
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	-	-	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	-	-	4 508 355
Total	10 105 205	-	-	10 105 205

IV – ACTIONNARIAT

IV.A. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA « STIP »

Capital social : 12.623.469 Dinars

Catégorie des titres de capital : actions ordinaires

Nominal : 3 Dinars

Libération : Intégrale

Liste des actionnaires détenant individuellement 5 % et plus du capital de la « STIP » au 31/12/2015:

ACTIONNAIRES	Montant (en DT)	Nombre d'Actions	En %
TUNISIENS			
"S.T.U.S.I.D BANK"	1 937 274	645 758	15,35
"B.T.K"	1 463 325	487 775	11,59
"O. C. T"	1 129 119	376 373	8,94
"S.T.B."	922 533	307 511	7,31
S/TOTAL	5 452 251	1 817 417	43,19
ETRANGERS			
PIRELLI	1 998 690	666 230	15,83
"BID"	1 788 321	596 107	14,17
S/TOTAL	3 787 011	1 262 337	30,00
TOTAL	9 239 262	3 079 753	73,19

Les actionnaires détenant moins de 5 % du capital social se présentent comme suit :

ACTIONNAIRES	Montant (en DT)	Nombres d'Actions	En %
Autres petits porteurs (- 5 %)	3 384 207	1 128 069	26,81
TOTAL GÉNÉRAL	12 623 469	4 207 823	100

IV.B. CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article 33 des statuts)

- 1) Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.
- 2) Tout actionnaire peut être représenté à l'Assemblée Générale par toute autre personne actionnaire ou non de la société.
- 3) Toutefois, l'Etat Tunisien, les Etablissements publics et les communes sont valablement représentés par leurs représentants légaux ; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que ce mandataire soit lui même actionnaire de la société. Les femmes mariées par leur mari s'ils ont l'administration des biens de ces dernières, les mineurs ou interdits par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mari ou le tuteur soit personnellement actionnaire.
- 4) Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires.
- 5) La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

IV.C. RACHAT D' ACTIONS, NATURE ET CADRE LEGAL DE L' OPERATION

Selon l'article 19 de loi N° 94-117 les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

Le règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne a fixé les conditions d'intervention des sociétés sur leurs propres actions:

- Elles sont effectuées par un seul intermédiaire par séance de bourse
- Elles ne peuvent être réalisées par transaction de bloc
- Elles sont situées à l'intérieur de la fourchette définie par le cours le plus bas et le cours le plus élevé autorisés au cours de la séance de bourse.

A cette fin, le conseil d'administration réuni le 20 Février 2002 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire le principe de régulation du titre « STIP » par le prélèvement sur les bénéfices 2001 d'une réserve de régulation.

Le montant de cette réserve devait tenir compte des éléments suivants :

- a) Le domaine d'intervention est fixé comme suit : Au niveau de l'achat lorsque le prix atteindra un niveau inférieur à 15,500 D et au niveau de la vente lorsque le prix de l'action dépassera 17,000 D.
- b) Le nombre maximum, d'actions pouvant faire l'objet d'acquisition est de 10% des titres déposés à la « STICODEVAM » soit environ 40 000 actions.
- c) Le délai de l'opération est fixé réglementairement à 3 ans.

Tenant compte des facteurs précités, l'assemblée générale ordinaire du 19 Mars 2002 a fixé la réserve de régulation à 700 000 D et a approuvé l'idée de constituer un comité issu du Conseil pour contacter les autorités concernées par cette opération (BVMT, CMF,...) et procéder au choix de l'intermédiaire en bourse chargé de cette opération de régulation.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'assemblée générale ordinaire, la « STIP » a établi une note d'information au Conseil de Marché Financier.

Au 31/12/2015, la STIP détient 32 845 actions pour un montant de 325 724,075 DT puisé sur la réserve spéciale de 700 000 DT. Ces actions ne donnent droit ni au dividende ni au droit à la souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire ni au droit de vote.

V – ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

V.A. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

(Article 17 des statuts)

- 1) La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale. Toutefois, dans le cas où l'état Tunisien prendrait des participations dans la société, ses représentants seront nommés conformément aux lois et règlements en vigueur.
- 2) Les Administrateurs ne doivent pas être soumis aux incapacités et déchéances prévues par la législation en vigueur.
- 3) Les Administrateurs qui au cours de leurs fonctions cessent de représenter l'autorité ou l'organisme qui les a désignés sont considérés comme démissionnaires et doivent être remplacés.

4) Les membres du Conseil pourront être soit des personnes physiques soit des personnes morales de droit privé ou public.

5) Les personnes morales autres que l'état Tunisien désignées comme Administrateurs, sont représentées aux délibérations du Conseil d'Administration ; à savoir :

- Les personnes morales de droit public, par leur représentant légal ou par un mandataire nommément désigné ;

- Les sociétés civiles, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet ;

- Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite et les sociétés à responsabilité limitée, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet ;

- Les sociétés anonymes, par leur Président Directeur Général, ou par un mandataire de leur Conseil d'Administration.

6) Lorsque l'Administrateur est une personne morale, il n'est pas nécessaire que le gérant, l'administrateur ou le mandataire qui la représente au Conseil soit personnellement actionnaire de la présente société.

7) L'administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, président – directeur – général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la société doit en informer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

La société peut demander la réparation du dommage qu'elle a subi en raison du cumul de fonctions.

Un registre spécial sera tenu au siège de la société mentionnant les noms, prénom et adresse de chaque membre du conseil d'administration, le registre sera mis à la disposition des actionnaires pendant les horaires habituels de travail à la société.

V.B. Principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

Aucune.

V.C. Rôle de chaque organe d'administration et de direction

V.C.1- Rôle du conseil d'administration :

La société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal. Ils doivent garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration établit, sous sa responsabilité, les états financiers de la société conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Le conseil d'administration doit annexer au bilan un état des cautionnements, avals et garanties données par la société, et un état des sûretés consenties par elle. Il doit, conjointement aux documents comptables, présenter à l'assemblée générale un rapport annuel détaillé sur la gestion de la société. Le rapport annuel détaillé doit être communiqué aux commissaires aux comptes.

V.C.2 Rôle du président directeur général :

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui a la qualité de président directeur général. Il doit être une personne physique et actionnaire de la société et ce, à peine de nullité de sa nomination.

Le président du conseil d'administration propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

Le Président directeur général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

V.D. Comités spéciaux et rôle de chaque comité

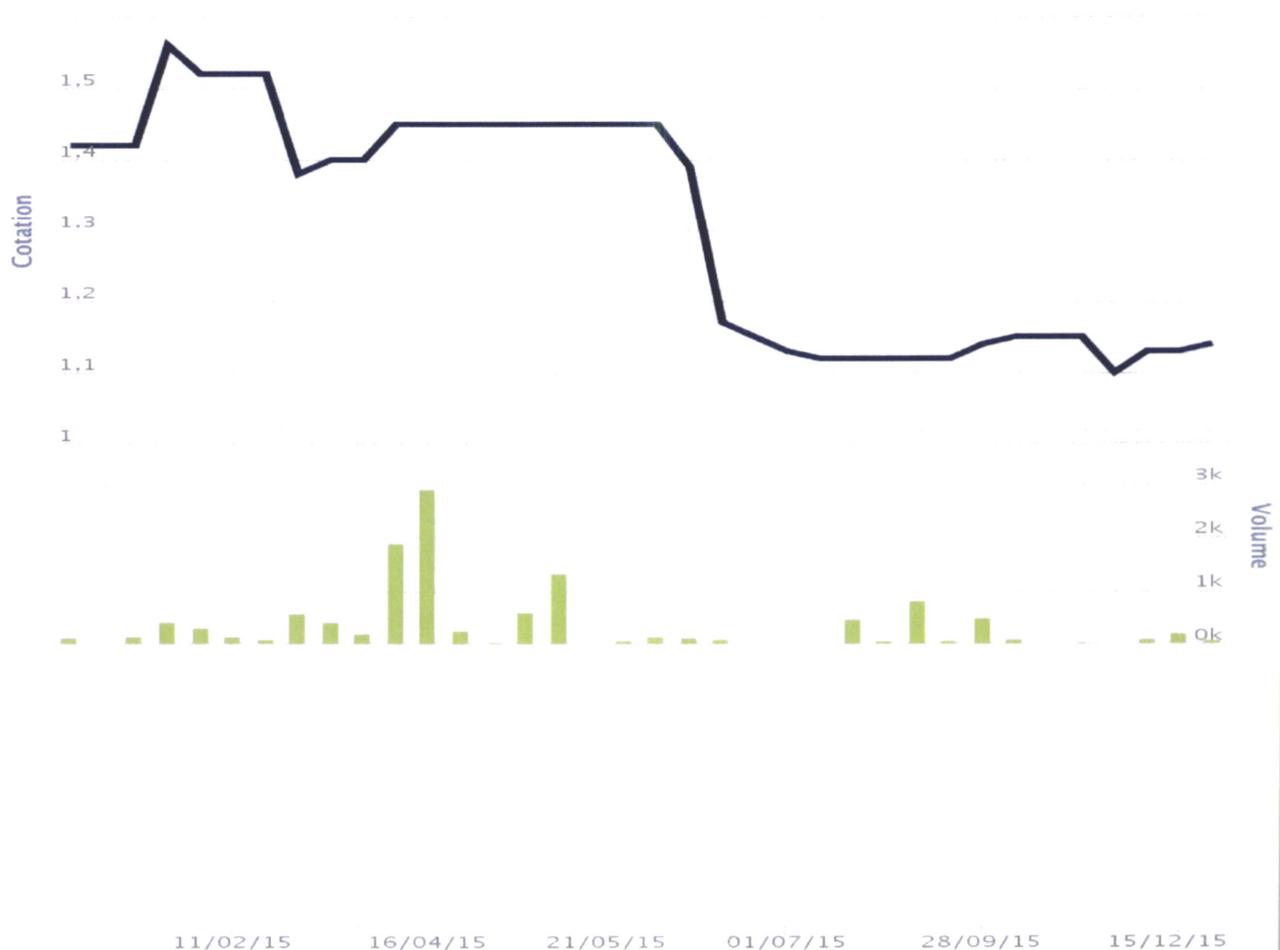
Comité permanent d'audit :

Le conseil d'administration de la société a procédé, lors de sa réunion du 21 Février 2006 et conformément aux dispositions de l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, à la création d'un comité permanent d'audit composé de 3 membres.

Le comité permanent d'audit de la STIP veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

VI – Historique de la valeur STIP

Source : www.bvmt.com.tn



VII – Affectation du résultat

VII.A. Dispositions statutaires

L'article 49 des statuts de la société stipule que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices comptables antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui sont fixés.
- les réserves statutaires.

Toute résolution prise en violation des dispositions du présent article est réputée nulle.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

De même l'article 50 des statuts se rapportant au paiement des dividendes stipule :

- 1) Le paiement des dividendes se fait à l'époque et aux lieux désignés par le Conseil d'Administration.
- 2) Les dividendes des actions sont payés au porteur du titre
- 3) Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.
- 4) Le conseil d'administration peut, sur avis conforme du ou des commissaires, autoriser, en cours d'exercice comptable, la distribution à titre provisoire d'un acompte sur les dividendes si la situation de la société et l'importance des bénéfices réalisés le permettent.
- 5) Tout dividende, régulièrement perçu ne peut faire l'objet ni d'un report ni d'une restitution.

VII.B. Evolution des capitaux propres

Unité : Dinars

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2011 avant affectation	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 765 563,646	(117 748 242,927)	(14 560 735,668)	(107 222 754,224)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19/06/2012							(14 560 735,668)	14 560 735,668	
Soldes au 31/12/2011 après affectation	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 765 563,646	(117 748 242,927)	0	(107 222 754,224)
Subvention d'investissement						25 000,000			
Quote-part de l'exercice						(15 511,858)			
Résultat de l'exercice 2012								(19 311 551,029)	
Soldes au 31/12/2012 avant retraitement	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 775 051,788	(132 308 978,595)	(19 311 551,029)	(126 524 817,111)
Effet des modifications comptables							(2 419 981,841)	(91 561,888)	
Soldes au 31/12/2012 après retraitement	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 775 051,788	(134 728 960,436)	(19 403 112,917)	(129 036 360,840)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 21/06/2013							(19 311 551,029)	19 311 551,029	
Subvention d'investissement						12 500,000			
Quote-part de l'exercice						(16 761,858)			
Effet des modifications comptables							(91 561,888)	91 561,888	
Résultat de l'exercice 2013								(16 771 261,082)	
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 770 789,930	(154 132 073,353)	(16 771 261,082)	(145 811 883,780)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19/06/2014							(16 771 261,082)	16 771 261,082	
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/06/2014	(3)					1,720			
Régularisation de la cession de 5 actions propres					49,585				
Subvention d'investissement						12 500,000			
Quote-part de l'exercice						(16 761,858)			
Résultat de l'exercice 2014								(1 429 514,094)	
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	12 623 469	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 724,075)	7 766 529,792	(170 903 334,435)	(1 429 514,094)	(147 245 611,427)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 25/06/2015							(1 429 514,094)	1 429 514,094	
Quote-part de l'exercice							(13 365,459)		
Résultat de l'exercice 2015								(2 970 929,165)	
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	12 623 469	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 724,075)	7 753 164,333	(172 332 848,529)	(2 970 929,165)	(150 229 906,051)

VIII – Gestion des ressources humaines

L'effectif de la société est passé de 945 employés au 31/12/2014 à 986 employés au 31/12/2015.

	2011	2012	2013	2014	2015
Recrutement					
Permanents	0	0	4	1	1
Réinsertions suite amnistie	2	1	0	0	0
Contractuels	63	39	40	21	66
Contractuels suite suppression de la sous-traitance	42	0	0	0	0
Total entrées	107	40	44	22	67
Départ					
Fin de contrat	1	1	3	1	3
Abandon de poste	1	2	1	3	0
Départ à la retraite anticipée	8	7	2	0	4
Départ à la retraite normale	3	7	16	8	16
Départ à la retraite pour des raisons économiques	0	0	0	0	0
Invalidité	1	0	0	1	0
Décès	1	2	3	3	0
Licenciement	0	0	0	2	1
Démission	2	2	3	3	2
Total départ	17	21	26	21	26
Effectif au 31/12	909	928	944	945	986

Les charges du personnel se sont élevées à 26,69 MD au 31/12/2015 contre 23,67 MD au 31/12/2014, soit une augmentation de 12 %.

Durant l'exercice 2015, 648 employés de la STIP ont bénéficié d'une formation en intra et inter- entreprises pour un montant global de 163 milles Dinars.

	2011	2012	2013	2014	2015
	Unité : Mille Dinars				
Charges de personnel en mille Dinars (FP)	20 635	22 016	22 982	23 670	26 691
Chiffre d'affaires HT en mille Dinars (CA)	101 947	98 538	94 810	89 740	88 744
FP / CA	20 %	22 %	24 %	26 %	30 %
Formation en mille Dinars	118	41	135	163	202
Nombre d'actions de formation	93	35	96	106	121
Nombre de participants	342	105	331	648	677

IX – Élément sur le contrôle interne

IX.A. Définition et objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le § 7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficacité et l'efficacités ;
- Protéger les actifs ;
- Garantir la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

IX.B. Description des activités et procédures de contrôle interne mises en place

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

- 1- Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, et en application des procédures relatives à l'activité qu'il exerce et autorisations communiquées par sa hiérarchie ;
- 2- Le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur au sein de la société. Les responsables des directions procèdent ainsi aux approbations, autorisations, évaluations des performances opérationnelles, répartitions des tâches en vue de séparer les fonctions incompatibles, vérifications, recommandations, nécessaires à la maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société.
- 3- Le troisième niveau de contrôle est du ressort de la direction générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la direction générale.

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences management de la qualité prévues par les normes ISO aux quelles la STIP est certifiée.

Ainsi, la société est dotée d'une cartographie de processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédure détailléesetc.

IX.C. Information et communication

L'information pertinente est identifiée, recueillie et diffusée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités. Les systèmes d'information de la STIP produisent, entre autres, des données opérationnelles, financières ou encore liées au respect des obligations légales et réglementaires, qui permettent de gérer et de contrôler l'activité. Ces systèmes traitent, non seulement, des données produites par la STIP, mais également celles émanant de l'extérieur (événements, marche de l'activité, contexte général...) et qui sont nécessaires à la prise de décisions en matière de conduite des affaires et de communication externe.

La STIP s'efforce à assurer une communication efficace à triple niveau :

- Une communication ascendante : émanant du personnel et remontant à la Direction Générale moyennant des comptes rendus et des reportings réguliers se rapportant notamment aux informations importantes ;
- Une communication descendante : allant de la Direction Général au personnel moyennant des notes de services,...destinée à faire comprendre aux employés le rôle qu'il sont appelés à jouer dans le système de contrôle interne ;
- Une communication horizontale : entre les membres du personnel moyennant des notes internes,... basée sur la relation existante entre les propres activités des uns et des autres des membres du personnel.

Par ailleurs, la STIP veille à assurer une communication efficace avec les tiers, tels que ses clients et fournisseurs (locaux et étrangers), autorité de tutelle, ministères concernés, CMF, BVMT,...

IX.D. Suivi du contrôle (Pilotage)

Les systèmes de contrôle interne doivent, eux-mêmes, être contrôlés afin qu'en soient évaluées, dans le temps, les performances qualitatives. Pour cela, la STIP n'épargne aucun effort pour mettre en place un système de suivi permanent ou pour procéder à des évaluations périodiques.

IX.D.1- Suivi permanent :

Le suivi permanent s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la société et comprend des contrôles réguliers effectués par le management et le personnel d'encadrement, ainsi que d'autres techniques appliquées par le personnel à l'occasion de ses travaux.

IX.D.2- Evaluations périodiques :

➤ Par le comité permanent d'audit :

Le comité permanente d'audit veille, non seulement au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant permettant de favoriser l'efficacité, l'efficacités, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires, mais également à l'évaluation périodique des systèmes mis en place. Il est appelé, à ce titre, à procéder à :

- La vérification de la fiabilité des informations fournies compte tenu des risques liés à l'activité de la société,
- L'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la société et autres organes chargés de missions de contrôles (commissaires aux comptes, services du contrôle général des finances....) et,
- L'adoption des mesures correctives.

➤ **Par l'audit interne :**

L'audit interne est une fonction d'appréciation et d'évaluation dont les principales attributions sont les suivantes :

- S'assurer de l'existence d'un bon système de contrôle interne qui permet de maîtriser les risques,
- Apporter des recommandations pour en améliorer l'efficacité,
- Informer régulièrement, de manière indépendante, la direction générale, l'organe de supervision et le cas échéant le comité d'audit de l'état du contrôle interne,

Toute entreprise qui souhaite avoir la pleine maîtrise de ses risques et réunir les conditions d'une croissance durable doit se doter d'une fonction d'audit interne performant

➤ **Par les commissaires aux comptes :**

Les commissaires aux comptes sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Ils émettent, toutefois, des recommandations au conseil d'administration et à la direction générale destinées à pallier les insuffisances relevées.

PARTIE II :

- **Rapport général des commissaires aux comptes**
- **Rapport spécial des commissaires aux comptes**

- **Etats financiers**
 - **Bilan**
 - **Etats de résultat**
 - **Etat de flux de trésorerie**
 - **Notes aux états financiers**



Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Tél : 70 749 111 / Fax : 70 749 045

E-mail: tunisoffice@tn.ey.com



Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2091 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215

E-mail: fac.fac@planet.tn

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Général des commissaires aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

Opinion

6- A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation

7- Nous attirons votre attention sur la note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1^{er} trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scénarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 25 juin 2015 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012, du 21 juin 2013 et du 19 juin 2014, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2015 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 07 Juin 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR



Financial Auditing & Consulting

Fadhel JAOUA





Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Tél : 70 749 111 / Fax : 70 749 045

E-mail: tunisoffice@tn.ey.com



Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2091 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215

E-mail: fac.fac@planet.tn

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- L'augmentation du montant des frais d'assistance informatique facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1^{er} janvier 2015, de 750 DT à 1.000 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 15.960 DT.
- L'augmentation du montant des frais d'assistance comptable facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1^{er} janvier 2015, de 350 DT à 700 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont la plupart ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2015 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 3.100.475 DT et 1.585.037 DT. Par ailleurs, la STIP a bénéficié, en 2015, d'un abandon d'intérêts de retard par la BTK pour 3.000.000 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à cette filiale se sont élevées à 78.261 DT.

- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 23.759 DT hors TVA.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1^{er} lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2^{ème} lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2015, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2015 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 2.129 DT et 59.674 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.

C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1^{er} septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
TOTAL	148.694	20.892

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	8.118	0
TOTAL	8.118	0

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que des conventions conclues, en 2015, avec la filiale SOMACOP, la filiale SMTP et avec la société AIL, ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'ont pas fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la

procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leurs incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 peuvent être récapitulées comme suit :

- L'octroi à la société SOMACOP, fin décembre 2015, moyennant l'endossement d'un effet à recevoir, d'un prêt de 2.400.000 DT qui a été remboursé par virement émis par la filiale pour le même montant encaissé le 31 décembre 2015.
- Le détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP pour une période allant de février à août 2015 moyennant une rémunération, charges sociales et fiscales comprises, s'élevant à 11.927 DT qui a été supportée par la STIP.
- Les deux contrats de leasing conclus avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

Ces conventions ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Fait à Tunis, le 07 Juin 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR



Financial Auditing & Consulting

Fadhel JAOUA



Etats financiers

Société Tunisienne des Industries
de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
		2015	2014
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 471 273	8 430 823
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 395 038)	(8 345 265)
	III.1	76 234	85 558
Immobilisations corporelles		177 176 041	175 611 954
- Amortissements des immobilisations corporelles		(162 834 059)	(161 532 785)
	III.1	14 341 982	14 079 169
Immobilisations financières		10 703 681	10 680 521
- Provisions sur immobilisations financières		(6 190 517)	(5 634 589)
	III.2	4 513 165	5 045 932
Total des actifs immobilisés		18 931 381	19 210 660
Total des actifs non courants		18 931 381	19 210 660
Actifs courants			
Stocks		36 666 698	34 229 973
- Provisions pour dépréciation des stocks		(962 086)	(1 115 939)
	III.3	35 704 612	33 114 034
Clients et comptes rattachés		39 286 042	39 925 058
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(16 594 604)	(16 830 871)
	III.4	22 691 439	23 094 188
Autres actifs courants		22 908 753	12 029 880
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 163 165)	(1 108 135)
	III.5	21 745 588	10 921 745
Placements et autres actifs financiers	III.6	114 807	186 755
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	1 529 210	2 884 185
Total des actifs courants		81 785 656	70 200 906
Total des actifs		100 717 037	89 411 566

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31	Solde au 31
		décembre	décembre
		2015	2014
Capitaux propres			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 724)
Autres capitaux propres		7 753 164	7 766 530
Résultats reportés		(172 332 849)	(170 903 334)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(147 258 977)	(145 816 097)
Résultat de l'exercice		(2 970 929)	(1 429 514)
Total des capitaux propres	III.8	(150 229 906)	(147 245 611)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9	59 626 979	62 518 811
Autres passifs non courants	III.10	844 649	844 649
Provisions pour risques et charges	III.11	4 693 983	4 157 003
Total des passifs non courants		65 165 611	67 520 463
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12	10 409 405	11 813 863
Autres passifs courants	III.13	62 486 554	44 757 224
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14	112 885 372	112 565 628
Total des passifs courants		185 781 332	169 136 715
Total des passifs		250 946 943	236 657 178
Total des capitaux propres et des passifs		100 717 037	88 411 566

**Société Tunisienne des Industries
de Pneumatiques SA (STIP)**

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 12 mois	Période de 12
		close le	mois close le
		31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation			
Revenus	III.15	88 744 267	89 739 515
Autres produits d'exploitation	III.16	1 008 660	229 200
Total des produits d'exploitation		89 752 927	89 968 715
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(4 049 627)	(5 714 376)
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	53 239 751	55 811 626
Charges de personnel	III.18	26 691 141	23 670 185
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	2 359 765	2 389 623
Autres charges d'exploitation	III.20	5 234 182	4 330 054
Total des charges d'exploitation		83 475 211	80 487 111
Résultat d'exploitation		6 277 715	9 481 604
Charges financières nettes	III.21	12 096 639	10 765 482
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires	III.22	3 005 675	-
Autres pertes ordinaires	III.23	7 814	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(2 821 063)	(1 283 878)
Impôt sur les bénéfices		149 866	145 636
Résultat des activités ordinaires après impôt		(2 970 929)	(1 429 514)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		(2 970 929)	(1 429 514)
Résultat net de la période		(2 970 929)	(1 429 514)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		(2 970 929)	(1 429 514)

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP) Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période close le	
		31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(2 970 929)	(1 429 514)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		2 504 665	2 632 526
- Variations des :			
Stocks		(2 436 725)	(6 433 068)
Créances		639 016	(148 681)
Autres actifs courants		(10 878 873)	(1 605 995)
Placements et autres actifs financiers		71 948	3 177 054
Fournisseurs et autres dettes		17 078 664	(2 087 757)
- Transfert de charges		(3 207)	22 443
- Plus ou moins-value de cession		-	37
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(4 004 558)	(5 872 956)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 977 230)	(681 949)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(23 160)	(58 171)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	31 737
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 000 391)	(708 383)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-	-
Actions propres		-	11
Encaissements provenant des emprunts		51 237 860	54 689 589
Encaissements provenant des subventions		-	12 500
Décaissements pour remboursement des emprunts		(54 557 022)	(33 373 358)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		(3 319 162)	21 328 743
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		15 556	15 279
Variation de trésorerie		(1 299 439)	14 762 683
Trésorerie au début de l'exercice		(25 095 343)	(39 858 026)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.24	(26 394 782)	(25 095 343)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1^{er} trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scénarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la

comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 14 418 216 Dinars au 31 Décembre 2015 Dinars contre 14 164 728 Dinars au 31 Décembre

2014. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/15
	31/12/2014	Acquisitions	Transferts	Sorties	31/12/2015	31/12/2014	Dotation 2015	Sorties	31/12/2015	
IMMO. INCORPORELLES										
- Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
- Logiciels	664 064	40 450	-	-	704 514	(654 775)	(11 639)	-	(666 414)	38 100
- Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(686 427)	(38 135)	-	(724 562)	38 135
- En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (I)	8 430 823	40 450	-	-	8 471 273	(8 345 265)	(49 774)	-	(8 395 038)	76 234
IMMO. CORPORELLES										
- Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
- Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(17 228 795)	(828 145)	-	(18 056 940)	6 835 431
- Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(599 851)	(14 320)	-	(614 171)	255 859
- Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 163 566)	(27 110)	-	(3 190 676)	150 878
- Matériel & outillages industriels	102 323 748	337 694	301 896	(115 084)	102 848 254	(99 042 807)	(620 784)	115 084	(99 548 508)	3 299 746
- Matériel & outill. industriels réévalués	37 599 389	-	-	(145 071)	37 454 318	(37 599 389)	-	145 071	(37 454 318)	-
- Matériel de transport	1 616 724	231 463	-	(117 056)	1 731 131	(1 397 069)	(108 345)	117 056	(1 388 358)	342 774
- Matériel informatique	1 193 286	85 817	-	-	1 279 104	(1 099 222)	(35 845)	-	(1 135 067)	144 036
- Agencements, Aménagements & Installations	1 266 678	408 229	60 187	(13 978)	1 721 116	(978 615)	(55 922)	13 717	(1 020 820)	700 296
- Equipements de bureau	453 765	14 124	-	(4 612)	463 278	(423 470)	(6 342)	4 612	(425 200)	38 077
- En cours	686 311	882 559	(362 083)	-	1 206 787	-	-	-	-	1 206 787
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (II)	175 611 954	1 959 887	-	(395 801)	177 176 041	(161 532 785)	(1 696 813)	395 539	(162 834 059)	14 341 982
Total (I+II)	184 042 777	2 000 337	-	(395 801)	185 647 314	(169 878 050)	(1 746 587)	395 539	(171 229 097)	14 418 216

III.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 513 165 Dinars contre 5 045 932 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	504 878	488 198
Prêts au personnel	93 598	87 118
Total brut	10 703 681	10 680 521
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 833 481	4 473 783
Provision pour dépréciation des titres SMTP	1 357 035	1 160 806
Total net	4 513 165	5 045 932

III.3. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 35 704 612 Dinars contre 33 114 034 Dinars au 31 Décembre 2014 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	8 875 276	10 392 101
Produits finis	17 299 047	12 341 958
En-cours de production de biens	2 222 932	3 130 394
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 269 443	8 365 520
Total brut	36 666 698	34 229 973
Provision pour dépréciation des MP	31 191	4 574
Provision pour dépréciation des produits finis	130 894	311 365
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	35 704 612	33 114 034

III.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 22 691 439 Dinars contre 23 094 188 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Clients ordinaires	4 083 664	4 363 560
Clients locaux, effets à recevoir	49 503	1 200 373
Clients, chèques en caisse	19 275 119	18 447 102
Clients douteux	15 877 756	15 914 023
Total brut	39 286 042	39 925 058
Provision pour dépréciation des comptes clients	16 594 604	16 830 871
Total net	22 691 439	23 094 188

III.5. Autres actifs courants

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2015 à 21 745 588 Dinars contre 10 921 745 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs débiteurs	3 924 631	996 443
Personnel	57 381	49 843
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	5 872 308	4 519 349
Taxes sur le CA récupérable	5 425 415	52 013
Etat, TFP à reporter	216 729	312 517
Etat, avances en douanes	208 922	213 510
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 748 209	3 495 911
Société du groupe SMTP	1 131 217	1 540 234
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	62 507	55 347
Tunisie factoring	901 624	-
Charges constatées d'avance	153 955	344 259
Débiteurs divers	841 540	86 139
Total brut	22 908 753	12 029 880
Provision pour dépréciation des AAC	1 163 165	1 108 135
Total net	21 745 588	10 921 745

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 114 807 Dinars contre 186 755 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Régies d'avances et accreditifs (supérieurs à 3 mois)	114 807	129 677
Blocage Saisie Arrêt	-	57 078
Total	114 807	186 755

III.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 1 529 210 Dinars contre 2 884 185 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Caisses	12 985	5 615
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	493 467	741 000
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Banques	315 538	71 269
Total	1 529 210	2 884 185

III.8. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2015 un solde négatif de 150 229 906 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2014 de 147 245 611 Dinars. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2013	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 770 790	(57 779 058)	(96 353 015)	(16 771 261)	(145 811 884)
Affectation de résultat de l'exercice 2013 suivant la décision de l'AGO du 19/6/2014							(8 195 276)	(8 575 985)	16 771 261	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						12 500 (16 762)				12 500 (16 762)
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/6/2014	(3)					2				(1)
Régularisation de la cession de 5 actions propres					50					50
Résultat net de l'exercice									(1 429 514)	(1 429 514)
Solde au 31 décembre 2014	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 766 530	(65 974 334)	(104 929 000)	(1 429 514)	(147 245 611)
Affectation de résultat de l'exercice 2014 suivant la décision de l'AGO du 25/6/2015							(1 429 514)		1 429 514	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						(13 365)				(13 365)
Résultat net de l'exercice									(2 970 929)	(2 970 929)
Solde au 31 décembre 2015	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 753 165	(67 403 848)	(104 929 000)	(2 970 929)	(150 229 906)

(1) L'AGE DU 30/06/2008 A DECIDE D'AUGMENTER LE CAPITAL DE LA STIP DE 42 078 240 DINARS POUR LE PORTER DE 12 623 472 A 54 701 712 DINARS PAR L'EMISSION DE 14 026 080 ACTIONS NOUVELLES DE 3 DINARS CHACUNE (EN NUMERAIRE) A LIBERER INTEGRALEMENT A LA SOUSCRIPTION. CETTE AUGMENTATION N'A PAS ETE REALISEE.

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

III.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 59 626 979 Dinars contre un solde de 62 518 811 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

BAILLEURS DE FONDS	Durée	Franchise	Solde au 31/12/2015			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
CREDITS NON RENEGOCIES						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	85 959	171 919	1 805 149	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	148 261	197 681	2 026 230	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	139 954	279 909	2 939 043	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	100 491	100 491	1 004 912	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	182 504	182 504	1 961 913	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	202 112	202 112	2 172 702	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
AIL Crédits leasing	3 ans		116 963	82 963	-	199 926
CNSS Crédit : 71 096,556	60 mois	3 ans	67 814	3 282	-	71 096
CREDITS RENEGOCIES						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		276 496	525 343	42 098	843 936
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		-	-	-	-
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
ATTIJARI 2 000 000 (Rééchelonnement du reliquat du crédit de 2 912 687)			-	1 354 658	108 913	1 463 571
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	4 965 882	993 176	-	5 959 059
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	-	-	-
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		-	-	-	-
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		971 667	1 060 000	-	2 031 667
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
BNA 13 806 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans		10 738 008	1 533 996	127 833	12 399 837
BNA 16 923 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	1 an	15 042 666	1 880 334	-	16 923 000
BNA 5 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans		3 518 520	740 740	185 185	4 444 445
BNA 5 929 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans	1 an	4 235 000	1 694 000	-	5 929 000
BIAT 3 186 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		1 115 294	1 115 294	-	2 230 588
BIAT 650 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			650 000	-	-	650 000
BFT 1 200 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 mois				300 000	300 000
BFT 6 947 709 (Tranche à remboursement fractionné)	48 mois	4 mois	5 094 993	1 852 716		6 947 709
BFT 1 738 984 (Tranche soumise à abandon conditionné)			1 738 984			1 738 984
Total			59 626 979	13 971 117	16 602 550	90 200 646

III.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 844 649 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
Total	844 649	844 649

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 693 983 Dinars contre 4 157 003 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour risques douaniers	-	205 474
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 955 953	2 811 314
Autres provisions pour risques et charges	1 738 030	1 140 215
Total	4 693 983	4 157 003

III.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 10 409 405 Dinars au 31 Décembre 2015 contre 11 813 863 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation		
Fournisseurs locaux	3 081 977	3 615 353
Fournisseurs étrangers	613 767	806 790
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	-	791
Fournisseurs, effets à payer	2 867 379	2 128 276
Fournisseurs, factures non parvenues	3 420 886	4 860 362
Total des fournisseurs d'exploitation	9 984 007	11 411 572
Fournisseurs d'immobilisations		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	280 849	257 742
Total des fournisseurs d'immobilisations	425 398	402 291
Total	10 409 405	11 813 863

III.13. Autres passifs courants

Le autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 62 486 554 Dinars contre 44 757 224 Dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Clients R.R.R. à accorder	9 105 782	7 676 134
Ristournes à rembourser à MAAP	1 566 026	1 587 740
Fonds social	824 597	1 152 253
Personnel	4 526 002	2 746 989
Etat, impôts et taxes	31 925 079	20 863 265
Société du groupe SMTP	72 705	73 713
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	9 034 644	5 798 493
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	215 650	206 150
Produits constatés d'avance	4 223 533	3 724 649
Autres créditeurs divers	172 610	107 912
Total	62 486 554	44 757 224

III.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 112 885 372 Dinars contre 112 565 628 au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Échéances à moins d'un an sur emprunts	13 971 117	15 540 966
Échéances impayées	16 602 550	17 857 754
Emprunts courants	25 964 487	23 541 050
Intérêts courus	28 423 227	27 646 329
Banques et autres organismes financiers passif	27 923 991	27 979 529
Total	112 885 372	112 565 628

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

III.15. Revenus

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 s'élèvent à 88 744 267 Dinars contre 89 739 515 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Ventes locales des produits finis	69 669 694	67 700 545
Ventes locales des produits intermédiaires	274 883	266 545
Ristournes sur ventes locales	(9 737 085)	(8 132 091)
Total des ventes locales	60 207 491	59 834 999
Ventes à l'export des produits finis	28 536 776	30 051 384
Ristournes sur ventes à l'export	-	(146 868)
Total des ventes à l'export	28 536 776	29 904 516
Total	88 744 267	89 739 515

III.16. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 1 008 660 Dinars contre 229 200 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Assurance, participation aux bénéfiques	705 859	-
Revenus des immeubles	76 679	74 853
Ventes des déchets	133 831	108 892
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au Rt	13 365	16 762
Subvention d'exploitation	12 852	-
Autres produits (assistance et autres)	66 074	28 693
Total	1 008 660	229 200

III.17. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 53 239 751 Dinars contre 55 811 626 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de ces achats se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Achats de matières premières	42 077 066	46 318 083
Achats de fournitures et matières consommables	6 191 443	6 044 309
Achats non stockés de matières et fournitures	5 358 177	5 318 929
Variation de stocks des matières premières	(483 012)	(1 898 448)
Variation de stocks des fournitures et matières consommables	96 077	28 753
Total	53 239 751	55 811 626

III.18. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 26 691 141 Dinars contre 23 670 185 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Salaires et primes	20 674 426	18 364 802
Charges sociales	4 973 138	4 415 420
Cotisations au fonds social	553 830	191 185
Frais de cantine	316 398	426 422
Médecine de travail	28 710	29 454
Indemnités de départ à la retraite	144 639	242 902
Total	26 691 141	23 670 185

III.19. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 2 359 765 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 2 389 623 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 746 587	2 278 015
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	553 912	413 332
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	157 511	116 752
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	57 045	55 644
Dotations aux provisions pour risques et charges	614 562	545 347
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(457 844)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(311 365)	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(236 267)	(387 670)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(222 220)	(173 953)
Total	2 359 765	2 389 623

III.20. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 234 182 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 4 330 054 Dinars au terme de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Frais et commissions bancaires et de factoring	1 194 208	1 025 957
Primes d'assurances	1 580 050	1 432 819
Entretiens et réparations	341 196	381 572
Frais de gardiennage	17 480	13 315
Frais postaux et de télécommunication	119 581	107 334
Charges locatives	113 791	113 791
Frais de transport sur ventes	415 838	261 074
Missions et réceptions	83 983	82 069
Publicités, publications et relations publiques	276 302	70 093
Impôt et taxes	633 220	413 836
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	198 460	209 116
Formation professionnelle	201 590	163 285
Autres charges diverses ordinaires	58 483	55 793
Total	5 234 182	4 330 054

III.21. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 12 096 639 Dinars contre 10 765 482 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	2 802 198	1 834 788
Intérêts sur emprunts d'investissement	3 112 367	2 870 872
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	2 429 387	3 637 209
Intérêts sur crédits d'exploitation	735 226	821 402
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	177 930	204 693
Intérêts sur financement des exportations	796 040	625 904
Intérêts sur crédits de financement des stocks	32 130	46 913
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	1 747 289	1 140 831
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	-	37
Pertes et gains de change non réalisés	113 130	98 148
Pertes et gains de change réalisés	419 399	(229 046)
Intérêts créditeurs (des comptes courants et des prêts)	(268 457)	(286 269)
Total	12 096 639	10 765 482

III.22. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 3 005 675 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Abandon de créance par la BTK (accord de restructuration)	3 000 000	-
Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	5 675	-
Total	3 005 675	-

III.23. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 7 814 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Charges nettes sur cession d'immobilisations	261	-
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	7 553	-
Total	7 814	-

III.24. Trésoreries de début et de fin de période

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2015 présente un solde créditeur de 26 394 782 Dinars contre un solde de même nature de 25 095 343 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2014. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Liquidités en banques	315 538	71 269
Espèces en caisses	12 985	5 615
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	493 466	741 000
Découverts bancaires	(27 923 991)	(27 979 529)
Total	(26 394 782)	(25 095 343)

IV. Engagements hors bilan

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd	4 478 050	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaiet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)	9 792 000	ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaiet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	3 777 946	AB, Attijari B, BIAT, BH, UIB		Attijari B	
TOTAL	18 047 996				
2 - Engagements reçus					
a) Garanties personnelles					
• Cautions personnelles des propriétaires	14 100 000				
Caution solidaire	1 000 000	SPG			(155)
Caution solidaire	1 500 000	SPG			(155)
Caution solidaire	3 000 000	SPG			(155)
Caution solidaire	2 000 000	STPCI			(127 323)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus			
Caution solidaire	1 000 000	CSPD			

Caution solidaire	1 000 000	SNP		(6 151 264)
Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati		
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA		(41 381)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM		
• Cautions personnelles bancaires	300 000			
Caution solidaire BH	300 000	TUNICOM		
b) Garanties réelles				
• Hypothèques	3 350 000			
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP		(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP		(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE		
Hypothèque 1 ^{er} rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM		(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP		(6 151 264)
• Nantissements	700 000			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE		
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM		(1 886 092)
TOTAL	18 450 000			
3 - Engagements réciproques				
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 754 758	BH, BNA, ATB, BT, UIB, BFT, BIAT	STB	
• Cautions bancaires sur marchés TRANSTU	75 419	BH		
• Caution bancaire CNSS	90 000	BH		
• Lettres de crédit	281 791	BH		
TOTAL	11 201 968			

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	90 000 721
STB	17 832 418
BFT	8 986 693
Attijari BANK	6 073 131
AMEN BANK	10 139 846
UIB	4 320 667
BNA	39 696 282
BIAT	2 880 588
CNSS	71 096

V. Eventualités

L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

VI. Informations sur les parties liées

A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 15.586.702 DT (correspondant à la contrevaletur de 78.126.828 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2015 à 90.154.775 MAD, soit 18.335.678 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2015 à 30.352.159 MAD, soit 6.173.022 DT (converti au cours de clôture). Par ailleurs, le montant des avoirs à accorder à la SMTP au titre des pneus manquants s'élève au 31/12/2015 à 420.333 MAD, soit 85.487 DT (converti au cours de clôture).
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 59.674 DT.
- La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2015 à 5.602.925 MAD soit 1.131.217 DT

(convertie au cours de clôture), alors que le montant de la dette à payer à la SMTP Amine au titre de l'enregistrement d'un contrat s'élève au 31/12/2015 à 357.482 MAD, soit 72.705 DT (converti au cours de clôture).

b) Transactions avec la SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 16.007.239 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2015, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 8.376.204 DT provisionnée à hauteur de 629.484 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP (compte tenu d'une majoration de 1% du taux de la ristourne, au titre du 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2015, pour tout client réalisant un certain chiffre d'affaires et sans dépasser un plafond fixé) qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à la somme totale de 985.348 DT HTVA totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi), dans le cadre d'une action promotionnelle pour 3 dimensions et durant la période allant du 5 au 30 juin 2015, d'une ristourne additionnelle en fonction des quantités minimales commandées, et ce, pour la somme en HTVA de 196.424 DT non encore servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) d'une ristourne additionnelles exceptionnelles en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme totale en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi) d'une ristourne additionnelle exceptionnelle surprise en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant l'année 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015, à ce titre, s'est élevé à 23.759 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la SOMACOP s'élèvent à 78.261 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la STIP s'élèvent à 11.927 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 2.129 DT.
- La facturation, en 2015, pour un montant HTVA de 200.000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2015, suite à leur révision à la hausse, se sont élevés respectivement à 15.960 DT et 11.172 DT.

- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

c) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 52.920 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 se sont élevées à 32.365 DT.
- La facturation, en 2015, suite à sa révision à la hausse, d'un montant de 4.788 DT relatif aux prestations d'assistance comptable fournies par la STIP à la SOMACOP Plus.

d) Transactions avec l'AIL (ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP)

- La conclusion, en 2015, de deux contrats de leasing avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

B- Rémunérations des dirigeants

/- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- o Deux voitures de fonction,
- o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1^{er} septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
TOTAL	148.694	20.892

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	8.118	0
TOTAL	8.118	0

VII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Deux déclarations de franchissement de seuil sur les actions et les droits de vote de la STIP (telles que parues au bulletin officiel de la bourse n°6320 du 25 avril 2016) se présentent comme suit :

La Banque Islamique de Développement (BID), qui détenait 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 avril 2016, les seuils de 10% et 5% du capital suite à la cession en bourse de la totalité de sa participation dans le capital de ladite société.

La société Africa Holding, qui ne détenait aucune participation dans le capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 avril 2016, les seuils de 5% et 10% du capital suite à l'acquisition en bourse de 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de ladite société. Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise atteindre dans les 12 mois à venir sont les suivants :

- **Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,**
- **Demander sa nomination comme administrateur,**
- **Acquérir le contrôle de la société.**

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 20 mai 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

VIII. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Produits		Charges		Soldes	2015	2014
Revenus et autres produits d'exploitation	89 752 927					
Production stockée	4 049 627	Déstockage de production				
Production immobilisée						
<i>Total</i>	<i>93 802 554</i>	<i>Total</i>	<i>0</i>	• Production	93 802 554	95 683 091
• Production	93 802 554	Achats consommés	53 239 751	• Marge sur coût matières	40 562 803	39 871 465
• Marge sur coût matières	40 562 803	Autres charges externes	4 600 962			
Subventions d'exploitation						
<i>Total</i>	<i>40 562 803</i>	<i>Total</i>	<i>4 600 962</i>	• Valeur ajoutée brute	35 961 841	35 955 247
• Valeur ajoutée brute	35 961 841	Impôts et taxes	633 220			
		Charges de personnel	26 691 141			
<i>Total</i>	<i>35 961 841</i>	<i>Total</i>	<i>27 324 361</i>	• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation	8 637 480	11 871 227
• Excédent brut d'exploitation	8 637 480	• Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	3 005 675	Autres charges ordinaires	7 814			
Produits financiers	0	Charges financières	12 096 639			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 359 765			
		Impôt sur le résultat ordinaire	149 866			
<i>Total</i>	<i>11 643 155</i>	<i>Total</i>	<i>14 614 084</i>	• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)	(2 970 929)	(1 429 514)
• Résultat positif des activités ordinaires		• Résultat négatif des activités ordinaires	(2 970 929)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires et AR				
<i>Total</i>	<i>0</i>	<i>Total</i>	<i>(2 970 929)</i>	• Résultat net après modifications comptables	(2 970 929)	(1 429 514)